Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

Délibération
DAFU/RH

2019 – 125. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT ANCIEN, LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 29
Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Danièle COMBY, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 5
Aziz BACHOUR à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Nelly VEILLET, Jacques LOUBIERE à Jean-Pierre ROUDIER, Frédéric NEVEU à Céline VIOLLET, Laurence HENRY à Josette GROLEAU.

Absente excusée : 1
Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Dominique ARNAUD

Date de la convocation : 18 septembre 2019

Date d'affichage : 10 OCT. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code du patrimoine,

Vu la délibération n°2019-23 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative au Site Patrimonial Remarquable – modification du règlement d'attribution d'aides financières aux opérations de ravalement partiel de façades,

Vu la délibération n°2019-24 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – approbation des modalités de subvention « réfection complète des façades » dans le périmètre OPAH-RU,

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

Vu la délibération n°2019-25 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – approbation des modalités de subvention pour favoriser la reconquête des étages vacants au-dessus des commerces,

Considérant que plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents :

- Un dispositif national « conventionnel » d'amélioration de l'habitat relevant de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) décliné localement : l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU 2018-2022). Ce dispositif, sous maîtrise d'ouvrage de la CDA de Saintes, concerne le Site Patrimonial Remarquable.
- Un dispositif communal de subventions aux opérations de ravalement partiel de façades.

Considérant qu'au regard de ces dispositifs, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs conventionnels relevant de l'OPAH RU.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, en complément des subventions accordées par l'Anah et/ou la Communauté d'agglomération de Saintes, sur l'attribution d'une subvention pour le financement de :

1.1. « Réfection complète des façades » dans le périmètre OPAH-RU :

Bénéficiaires	Immeubles / logements concernés	Visite de décence	Montant de travaux €HT	Subvention CDA Saintes	Subvention communale
Freddy DELAVOIS	*10 Impasse Gambetta*	*26/06/2019*	*9406,42 €*	*940,64 €*	*940,64 €*
Christophe LUSSEAU	*5 rue Burgaud Desmarets*	*06/06/2019*	*9001,80 €*	*900,18 €*	*900,18 €*

1.2. Reconquête des étages vacants au-dessus des commerces : pas de subventions attribuées

2. Subventions attribuées dans le cadre du dispositif communal d'aides aux propriétaires pour la réfection de leurs façades

Bénéficiaires	Immeubles / logements concernés	Montant de travaux €HT	Montant de travaux €TTC	Subvention communale
Thierry MONGUILLON	*50 rue Arc de Triomphe*	*3 512,21 €*	*3 863,43 €*	*772,69 €*
Kevin THIBAUDEAU	*32 rue Saint Eutrope*	*4 577,30 €*	*4 829,05 €*	*965,81 €*
Marie-Françoise CHATON	*10 rue St Vivien*	*15 900,00 €*	*17 488,00 €*	*1 500,00 €*

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

Le montant total des subventions attribuées au titre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 5 079,32 € induisant un montant total de travaux de 42 397,73 € HT.

Considérant que le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées,

Les crédits afférents sont inscrits au budget principal (2020) - Chapitre 20– Fonction 824 – Article 20422 – Service urba – Opération 18HABITAT,

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 12 septembre 2019

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- sur l'approbation de l'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs communaux d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour un montant total de 5 079,32 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant,

- sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant d'effectuer le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 34
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

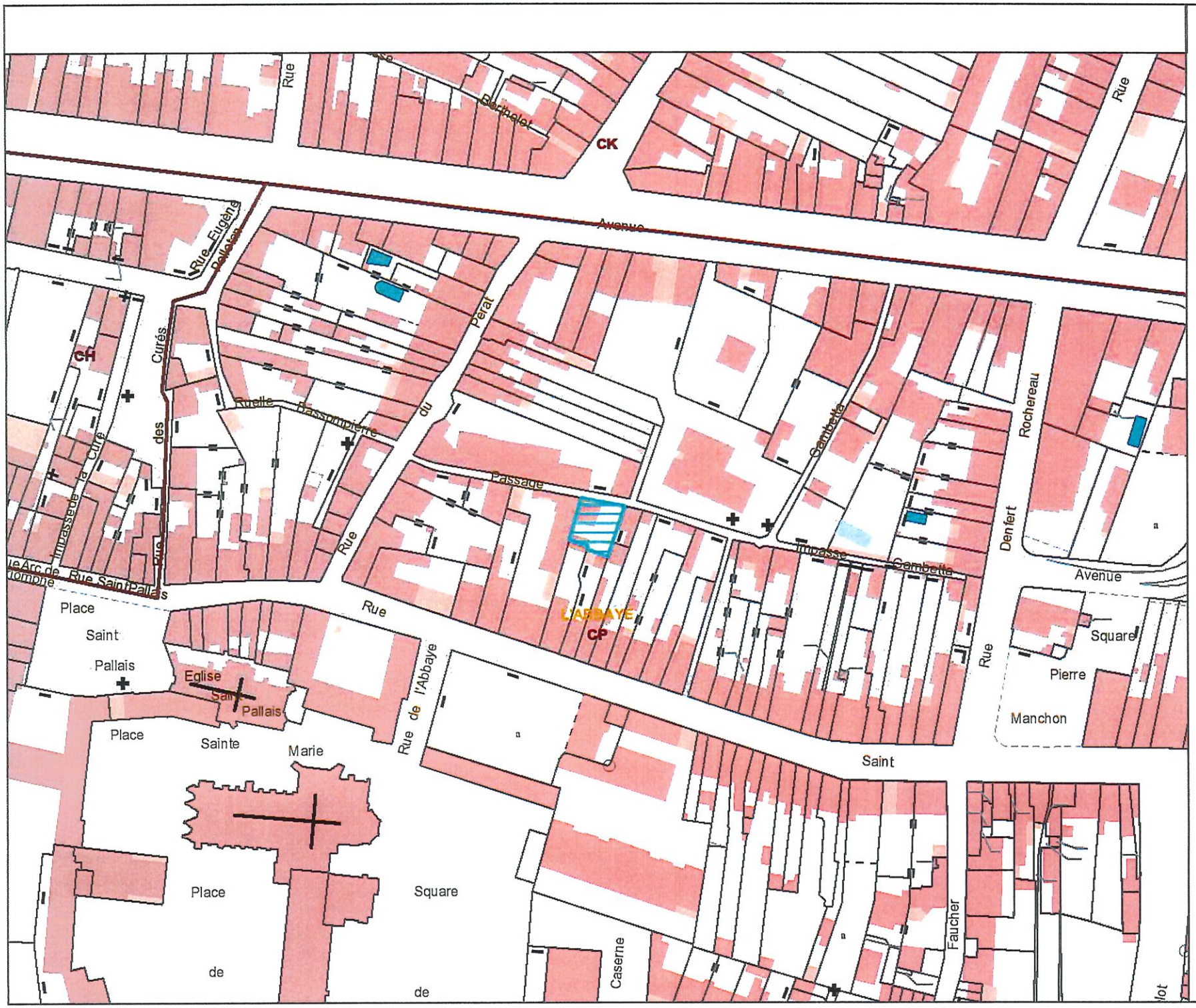

Pays de Saintonge romane

Légende

- Communes
- Sections
- Lieudits
- Dur
- Léger
- Parcelles rejetée
- Parcelles
- Subdivisions fisc

Sources :

DGFIP-Cadastre-2018

Echelle : 1:1 546

Reproduction interdite

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

10 Impasse Gambetta

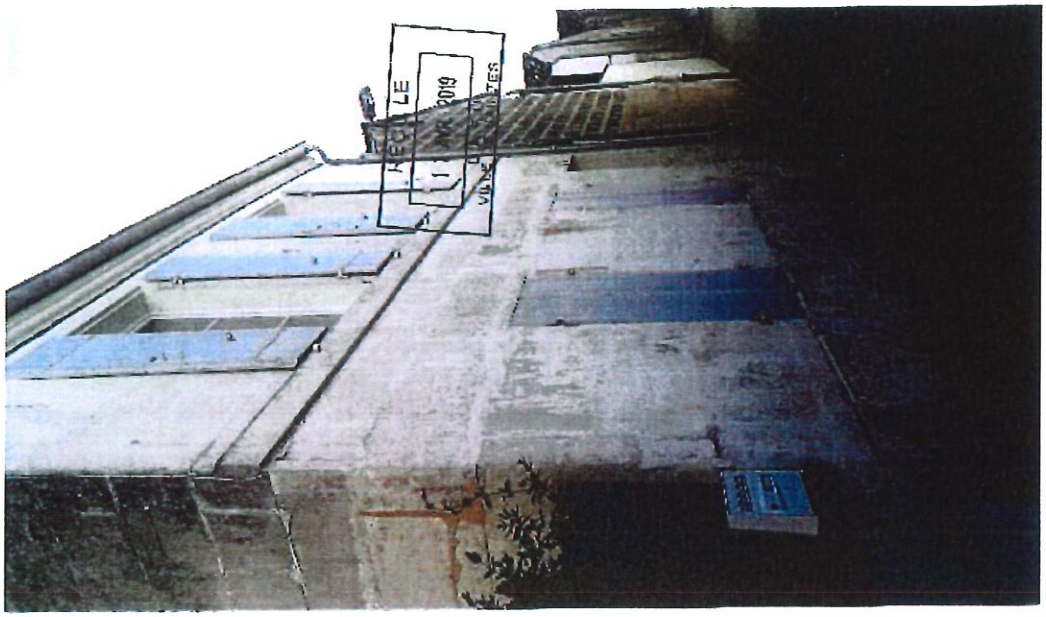

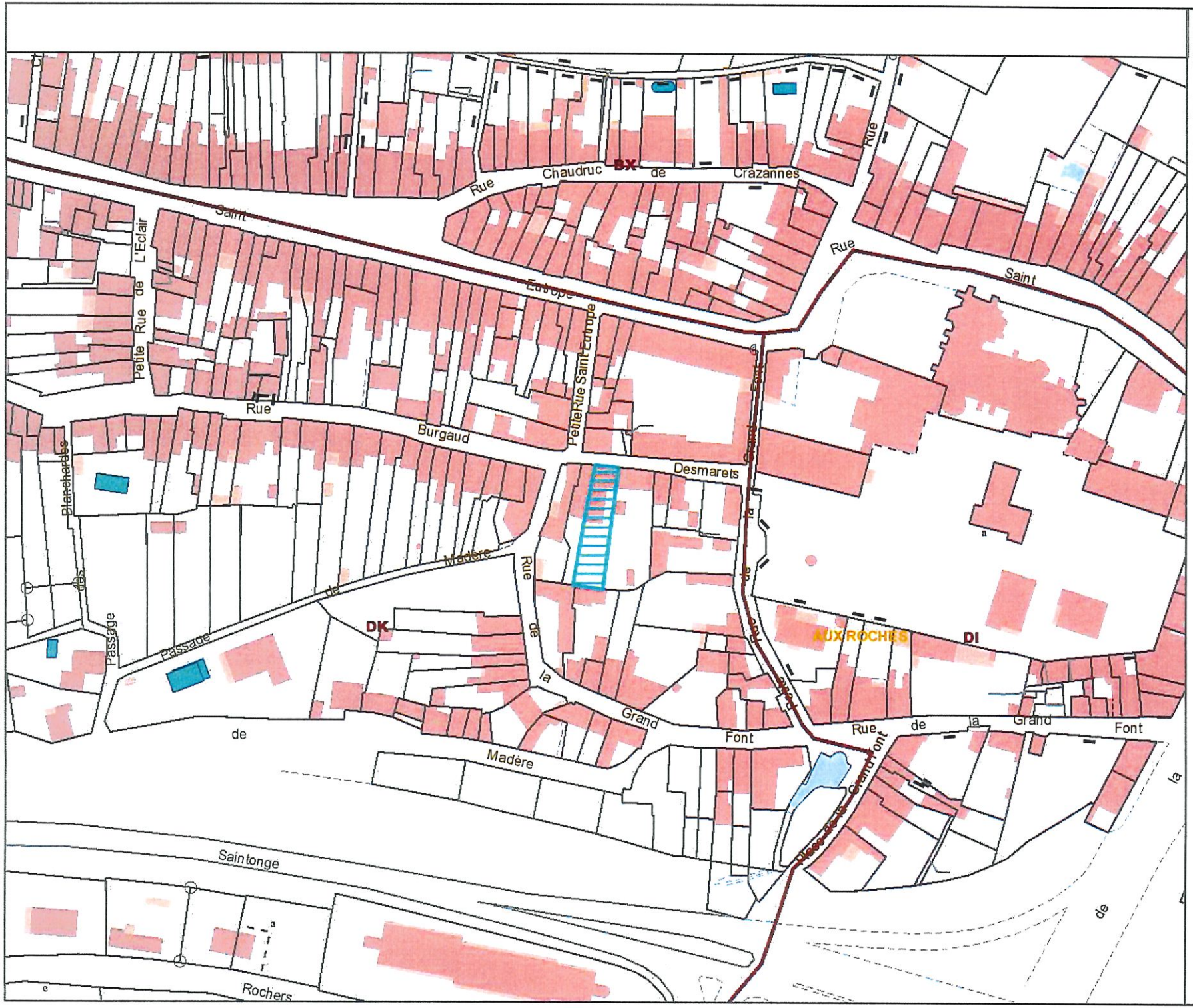

Pays de Saintonge romane

Légende

- Communes
- Sections
- Lieudits
- Dur
- Léger
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Subdivisions fiscales

Sources :
DGFIP-Cadastre-2018

Echelle : 1:1 546

Reproduction interdite

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

5 Rue BURGAUD DESMARETS

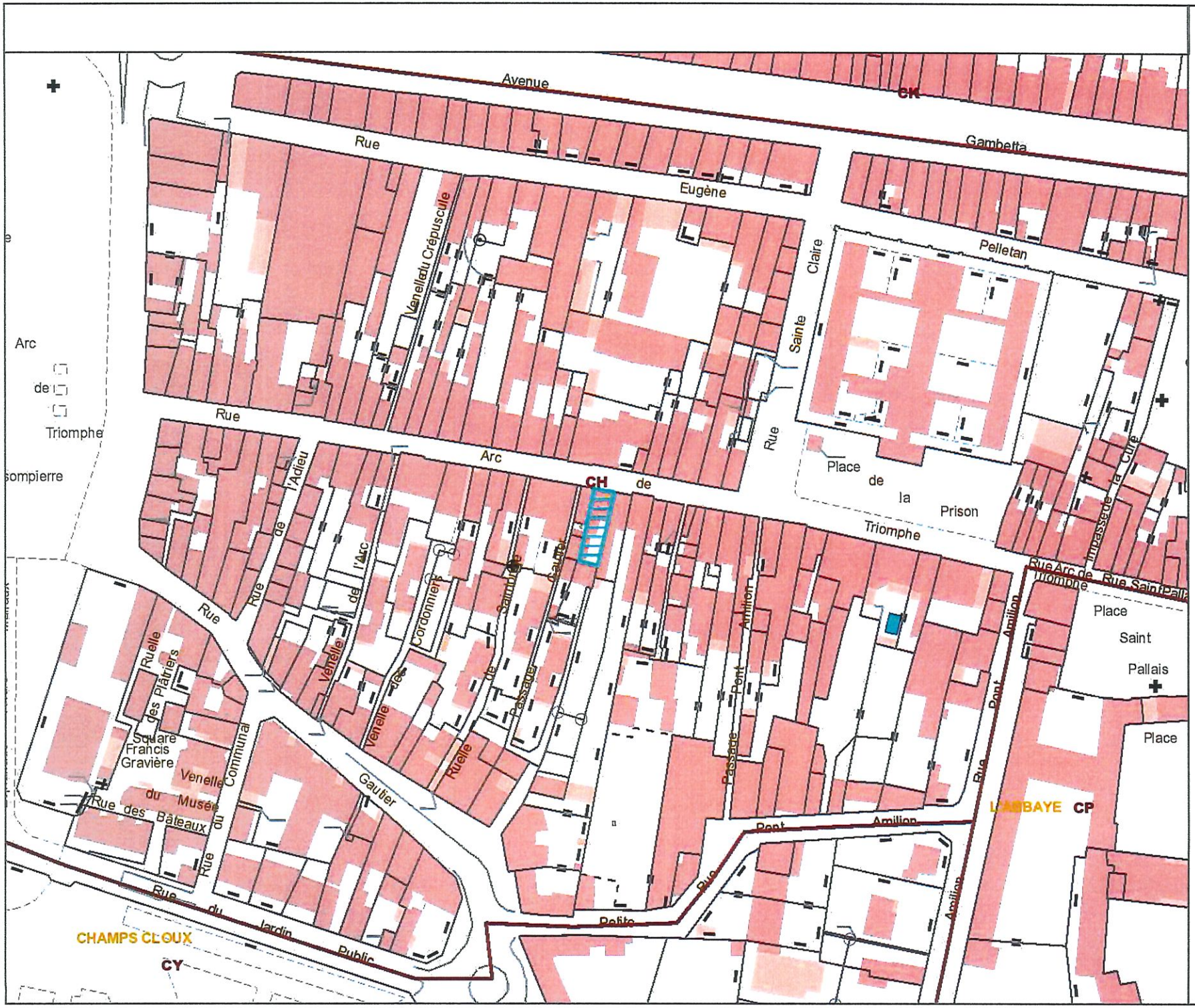

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

50 rue Arc de Triomphe

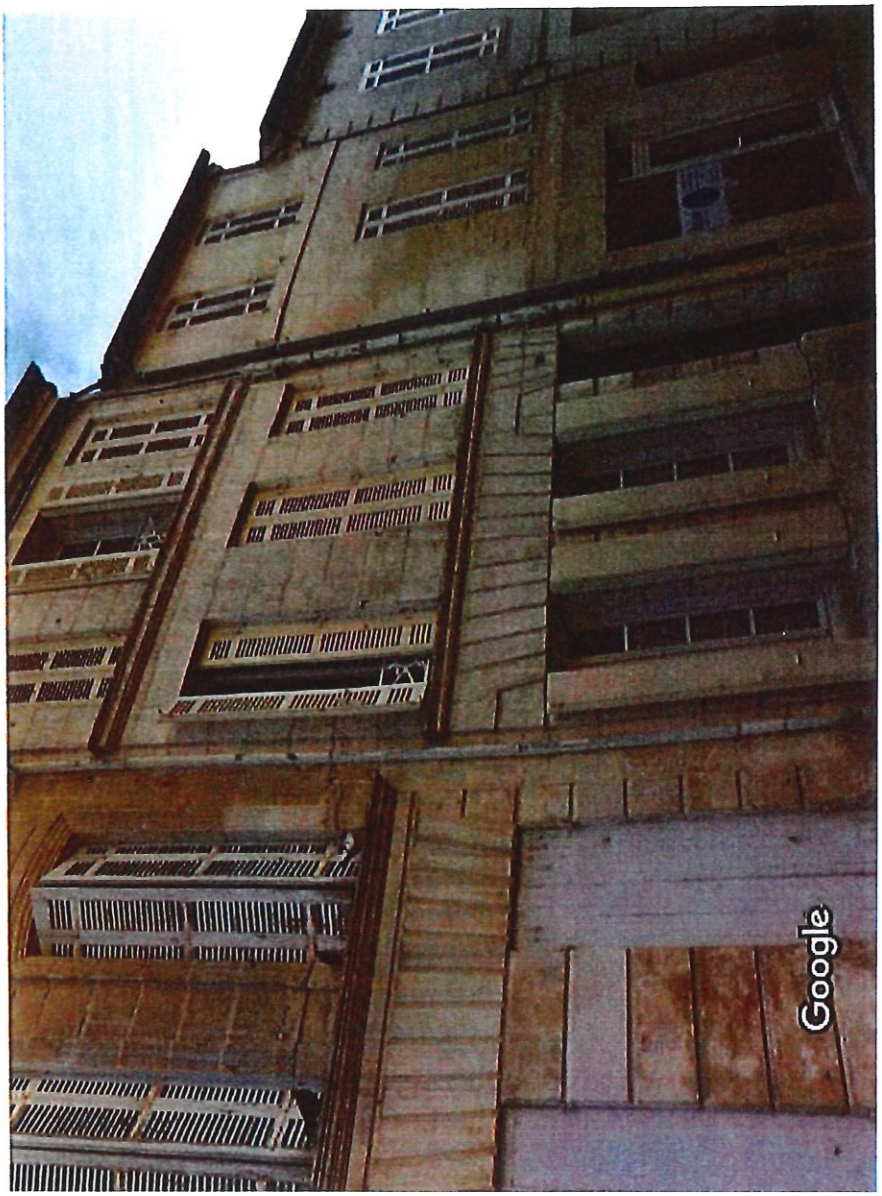

Pays de Saintonge romane

Légende

- Communes
- Sections
- Lieudits
- Dur
- Léger
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Subdivisions fiscales

Sources :
DGFIP-Cadastre-2018

Echelle : 1:1 546

Reproduction interdite

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

32 rue Saint Eutrope

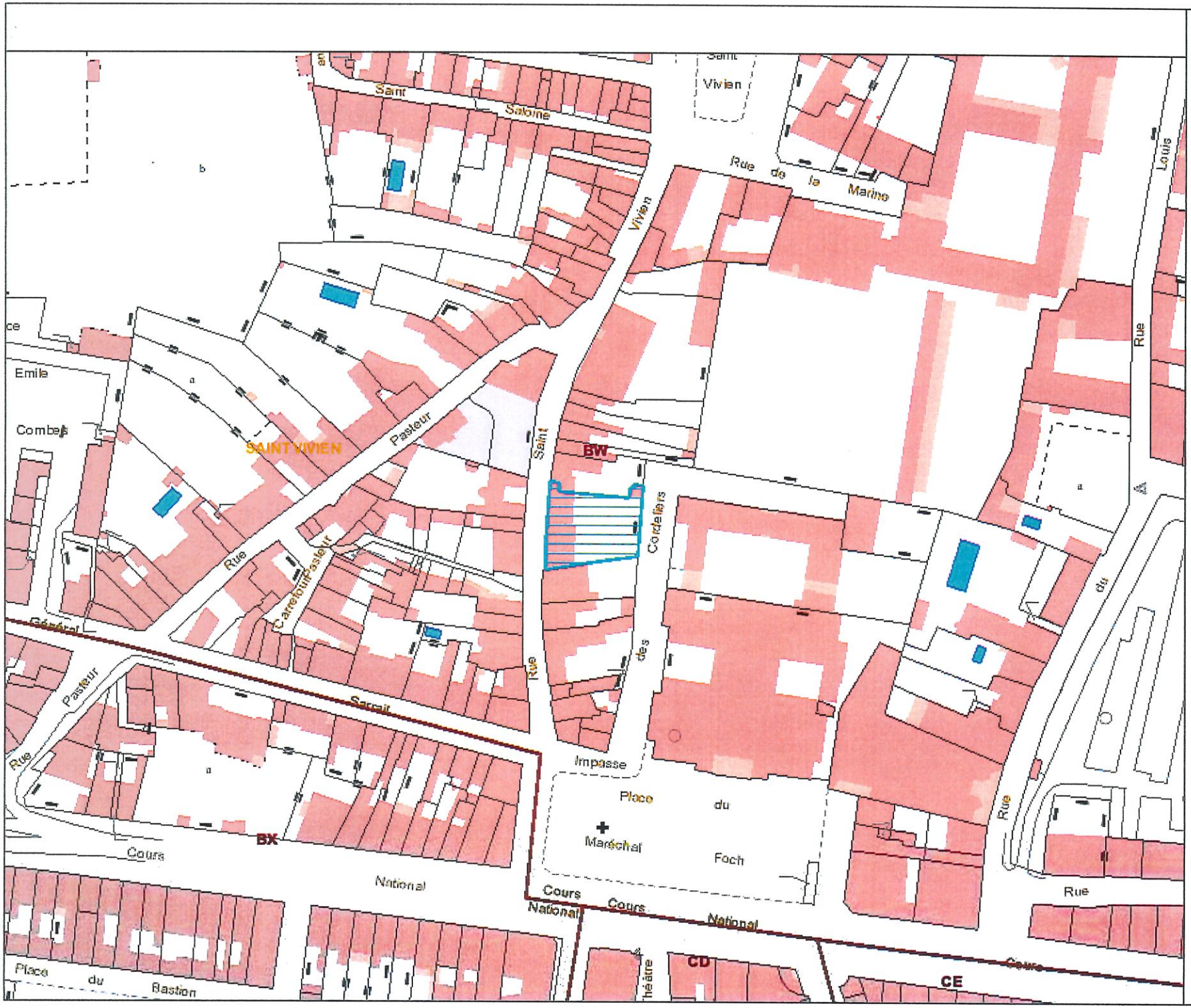

Pays de Saintonge romane

Légende

- Communes
- Sections
- Lieudits
- Dur
- Léger
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Subdivisions fiscales

Sources :
DGFIP-Cadastre-2018

Echelle : 1:1 546

Reproduction interdite

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE

10 rue Saint Vivien

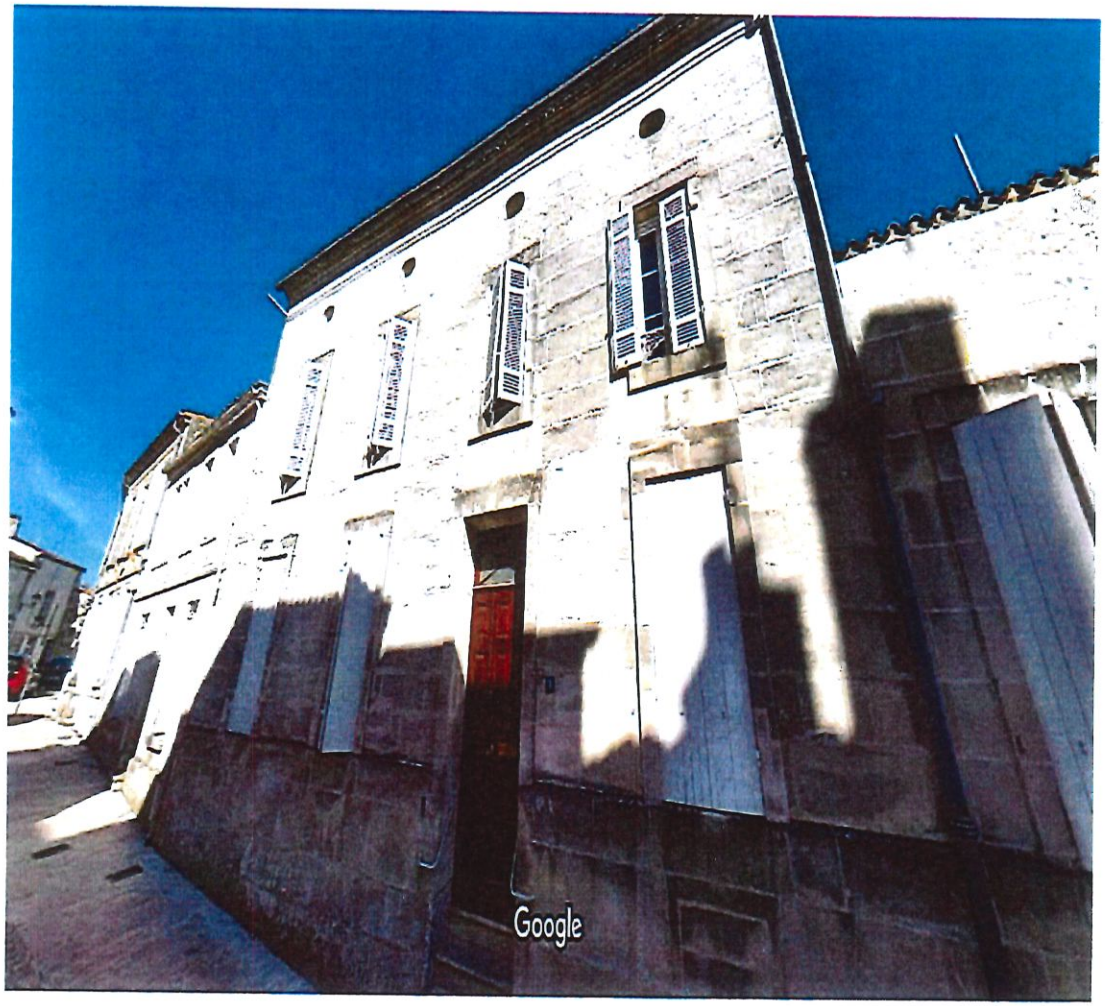

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le
ID : 017-211704150-20190925-2019_125SUBSPR-DE